



Sommaire

Lettre aux députés et sénateurs	p.2
L'après fioul	p.3
Marché juin à août	p.4
Coûts des énergies	p.4
Emissions de CO2	p.5
La face cachée de la transition	p.5
Clean fuels for all	p.6
Ma chaudière fioul sera réparable	p.7
Le fioul fait de la résistance	p.7
RE 2020	p.7
Bois énergie	p.8

Retrouvez-nous
en ligne :

www.fedie.fr



Fédération Française des Distributeurs
Indépendants d'Énergies

39, avenue Foch - CS 70034
94306 VINCENNES Cedex

Secrétariat : Angélique au
0805 107 900 de 8h à 13h

Email : secretariatnord@fedie.fr

Web : www.fedie.fr

Maquette et rédactionnel : D. DRALET

Responsable publication : Y. LEVERGER

SIRET 798 764 254 00016 - APE 9412Z

n°61

édito

Halte aux idées répandues,

En effet, toutes les annonces qui sont faites ne peuvent être concrétisées que par une loi. C'est pourquoi nous devons rester mobilisés pour faire entendre notre point de vue et remettre en cause les arguments contre les énergies que nous distribuons.

Nous ne distribuons pas tous les mêmes combustibles : En effet la qualité des produits distribués est importante et le prix ne doit pas être le seul argument de vente.

Pour l'énergie bois, nous devons proposer du bois de qualité qui apportera une meilleure combustion et un meilleur rendement. Les vendeurs de cheminées et poêle savent faire la différence entre les produits et sont nos meilleurs représentants pour défendre leurs qualités.

Pour l'énergie liquide de chauffage, certains ont déjà abandonné le fioul domestique de base pour proposer un produit 100 fois moins soufré. Cela permet d'y incorporer de l'huile de colza de nos agriculteurs français, dans une proportion de 10% pour atteindre très rapidement les 30%.

Les énergies liquides désoufrées peuvent déjà se trouver dans une majorité du territoire national, Une bonne partie du chemin de la recherche de qualité est donc déjà faite.

Il en est de même pour le gasoil routier et non routier que certains incorporent à 10 ou 30 %, quand ce n'est pas l'OLEO 100 distribué par SAIPOL et qui ne contient que du végétal et n'est donc plus du tout d'origine fossile.

C'est une volonté d'entreprise que de proposer des produits de qualité et dont les émissions de CO2 sont souvent moindres que pour les énergies concurrentes. Nous devons le faire savoir à notre clientèle, en les rassurant aussi bien par le biais de reportages dans les journaux locaux, professionnels, que lors de contacts téléphoniques etc...

Rétablissons certaines vérités, et donnons de l'avenir à notre profession.

Yves LEVERGER,
Président FEDIE



Lettre aux députés et sénateurs

Projet de loi interdisant l'installation de chaudières fioul au dessus d'un seuil d'émissions de CO2

Mesdames et Messieurs Députés et Sénateurs,

La FEDIE est une fédération représentant des distributeurs d'énergies de chauffage disséminés sur le territoire français.

A ce titre, nous souhaitons intervenir au sujet du projet de loi visant à interdire les chaudières fioul au dessus d'un certain seuil d'émissions de CO2.

En premier lieu, nous souhaitons saluer une mesure qui se base directement sur les émissions de gaz à effet de serre et non sur des calculs arbitraires, les certificats d'économies d'énergies gagneraient certainement en lisibilité s'ils utilisaient ce même schéma.

D'après nos informations, ce seuil serait fixé à 250g de CO2 par kWh, or au dessus de ce niveau d'émissions, nous trouvons aussi l'électricité en usage chauffage, le charbon, le gaz propane et certains réseaux de chaleur.

Par mesure d'équité, il nous semble nécessaire que les mêmes règles soient appliquées à toutes les énergies, à savoir l'interdiction d'installations de nouveaux matériels de chauffage.

Concernant l'électricité qui est aujourd'hui l'énergie qui bénéficie le plus du « fioul baching », il convient de rappeler que :

- selon les calculs de l'Ademe et de RTE, elle émettrait jusqu'à 600g de CO2 par kWh en usage chauffage
- les français sont désormais majoritairement opposés au nucléaire,
- l'électricité est l'énergie de chauffage la plus chère (2,5 fois plus que nos combustibles liquides de chauffage),
- les différents matériels utilisant l'électricité (éoliennes, panneaux solaires, voitures électriques, téléphones et ordinateurs) utilisent une quantité de plus en plus importante de métaux rares synonyme de pollution et de travail des enfants en RDC (Congo) et Mongolie (les deux principaux lieux de leur extraction),
- l'électricité n'est pas efficace, plus de 10% sont perdus le long du réseau,
- penser que le tout électrique suffira à fournir de l'énergie à tous les français est une utopie, surtout que l'erreur a déjà été commise dans les années 70 avec l'installation de radiateurs électriques dans des maisons non isolées.

Pour notre part, nous engageons nos membres à distribuer des énergies toujours plus propres et vertueuses, certains mix font déjà mieux que le gaz de réseau en termes de rejets grâce au cumul de plusieurs bénéfices : Utilisation de gasoil désoufré en lieu et place du fioul (100 fois moins de soufre), incorporation d'esters d'huile de colza de nos agriculteurs français, utilisation d'un additif biodégradable permettant de réduire la consommation et opération « je roule, je plante » pour soutenir la création de puits de carbone dans nos forêts françaises.

A ceux qui disent que nous utilisons une filière qui devrait servir uniquement à l'alimentation, nous répondons que :

- l'agriculture française a un grand besoin d'être soutenue
- d'autres procédés à différents niveaux de développement pourront demain être mis en oeuvre comme le PTL, les HVO ou les e-fuels pour encore davantage limiter la part fossile de notre énergie et atteindre le 100 % renouvelable sans avoir recours à l'huile de palme.

La FEDIE demande que chaque énergie soit traitée équitablement, que l'on laisse au fioul son droit de faire sa transition écologique et qu'une démarche regroupant raffineurs, distributeurs et politiques soit inaugurée autour du futur de notre énergie liquide de chauffage, notre filière a avant tout besoin d'une vision à long terme pour réussir sa mutation vers le 0% fossile.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour un échange constructif.

Yves LEVERGER,
Président FEDIE



L'après fioul, quels combustibles seront livrés demain en France ?

Depuis quelques années, les gouvernements successifs amènent leurs idées d'un monde sans fioul ni gasoil et où de superbes EPR chaufferaient et climatiseraient nos maisons, alimenteraient voitures électriques, téléphones et ordinateurs. Dernière en date, Mme la Ministre Barbara POMPILI qui après un léger patinage consentirait à ne pas interdire les futures chaudières à combustible liquide si l'énergie qui les alimentent ne dépasse pas un certain seuil d'émissions de CO2 (à priori 250g de CO2 par kWh).

La filière a depuis longtemps conscience qu'elle doit s'améliorer et apporter de nouveaux produits plus verts à ses clients et que la transition écologique ne pourra pas se faire en convertissant tout à l'électricité, chaque énergie doit apporter ses solutions !

Ci dessous trois exemples de combustibles liquides déjà disponibles ou qui vont l'être très prochainement sur notre territoire pour répondre à la volonté d'écologie des français.



CARAT Végétal par le groupe EuropEnergie Distribution. Actuellement composé de 5% d'esters de colza français, de 95% de gasoil de chauffage désoufré ainsi que d'un additif biodégradable, le groupe prévoit de passer dès 2021 à 10% d'esters de colza afin de réduire les émissions à 230g, moins que le gaz de réseau. Les avantages sont une réduction des émissions soufrées et de CO2 ainsi qu'une baisse de la consommation. Mais surtout, EuropEnergie Distribution inaugure une démarche vertueuse : le groupe s'engage dans la transition écologique en soutenant les agriculteurs français et grâce à un nouveau partenariat avec EcoTree en soutenant également la forêt française (Je roule, je plante).



Calopur par le groupe VALLIER. Issu de la technologie Gas To Liquid de SHELL, Calopur n'a plus rien à voir avec du fioul domestique, il est issu du gaz puis transformé en combustible liquide de synthèse. Les avantages sont nombreux : Absence de soufre, pas d'EMAG, biodégradable et non toxique, totalement inodore et importante réduction des émissions polluante (particules, CO, HAP...).



Biofioul Evolution par BOLLORE Energy, pour l'instant, ce combustible est composé de 95% de fioul domestique et de 5% d'EMAG (majoritairement de colza), le groupe annonce une baisse de consommation de 7% grâce à un additif spécifique et une réduction des émissions de CO2 de 9%. Ce combustible pourrait ensuite voir sa teneur en EMAG augmenter à 10 et 30 %.

D'autres solutions existent mais il faut aller au delà de nos frontières pour les trouver, nous pourrions citer :

- Les **HVO** (huiles végétales hydrotraitées) de NESTE en Finlande
 - Le **PTL** (Power To Liquid), qui nécessite une source d'électricité verte et du CO2
 - Les **e-fuels**, il s'agit de fiouls synthétiques
- Ces trois types de combustibles sont à 100% compatibles avec le parc actuel de chaudières.

Pour en savoir plus :

- <https://www.fuelseurope.eu>
- <https://www.eurofuel.eu>
- <https://energievegetale.fr>
- <http://www.vallier-produits-petroliers.com/combustibles/calopur/>
- <http://www.bollore-energy.com/distribution/nos-produits/biofioul-evolution.html>
- <https://ecotree.green>
- <https://www.youtube.com/channel/UCIE-OvIDNImCUSiLBInff7A/videos>

Marché juin, juillet et août



LIVRAISONS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (SORTIES DÉPÔTS)

PRODUITS	JUIN		JUILLET		AOÛT		CUMUL ANNÉE MOBILE	
	MILLIERS M3	VAR N-1	MILLIERS M3	VAR N-1	MILLIERS M3	VAR N-1	MILLIERS T.	VAR. N-1
SUPER	909.0	-6.3	1 139.5	+2.7	1 042.9	-0.7	7 705.5	-7.1
GAZOIL	2 946.9	-7.2	3 376.5	-6.2	2 936.7	-4.5	28 810.4	-12.4
GNR	463.4	-3.0	497.1	-21.5	387.3	-11.5	4 431.0	+0.4
COMBUSTIBLES	340.7	+7.4	170.1	-47.8	175.4	-59.9	5 835.1	+3.5
TEMP. MOYENNE	18.3°C	+0.3°	21.0°C	+0.9°	22.2°C	+2.0°		

Après des mois d'avril à juin en très forte évolution positive, dans le cadre des achats de précaution des consommateurs,

On revient sur Juillet, Aout, et certainement aussi septembre à une compensation, car il n'y a eu pendant cette période que peu de consommation,

A noter toutefois, d'une part que les livraisons en cumul annuel mobile restent à fin aout à +3.5%, ce qui ne reflète pas la réalité de la consommation,

D'autre part que le prix moyen de vente ttc continue à diminuer pour se situer à 0.7198 sur août ;

Les ventes de carburants (essences et gazoils), restent aussi en nette baisse tant sur les mois de juin à août,

qu'au cumul année mobile, avec un recul beaucoup plus fort pour les gazoils,

Les ventes de gnr semblent elles se stabiliser, avec un cumul année mobile à +0.4%

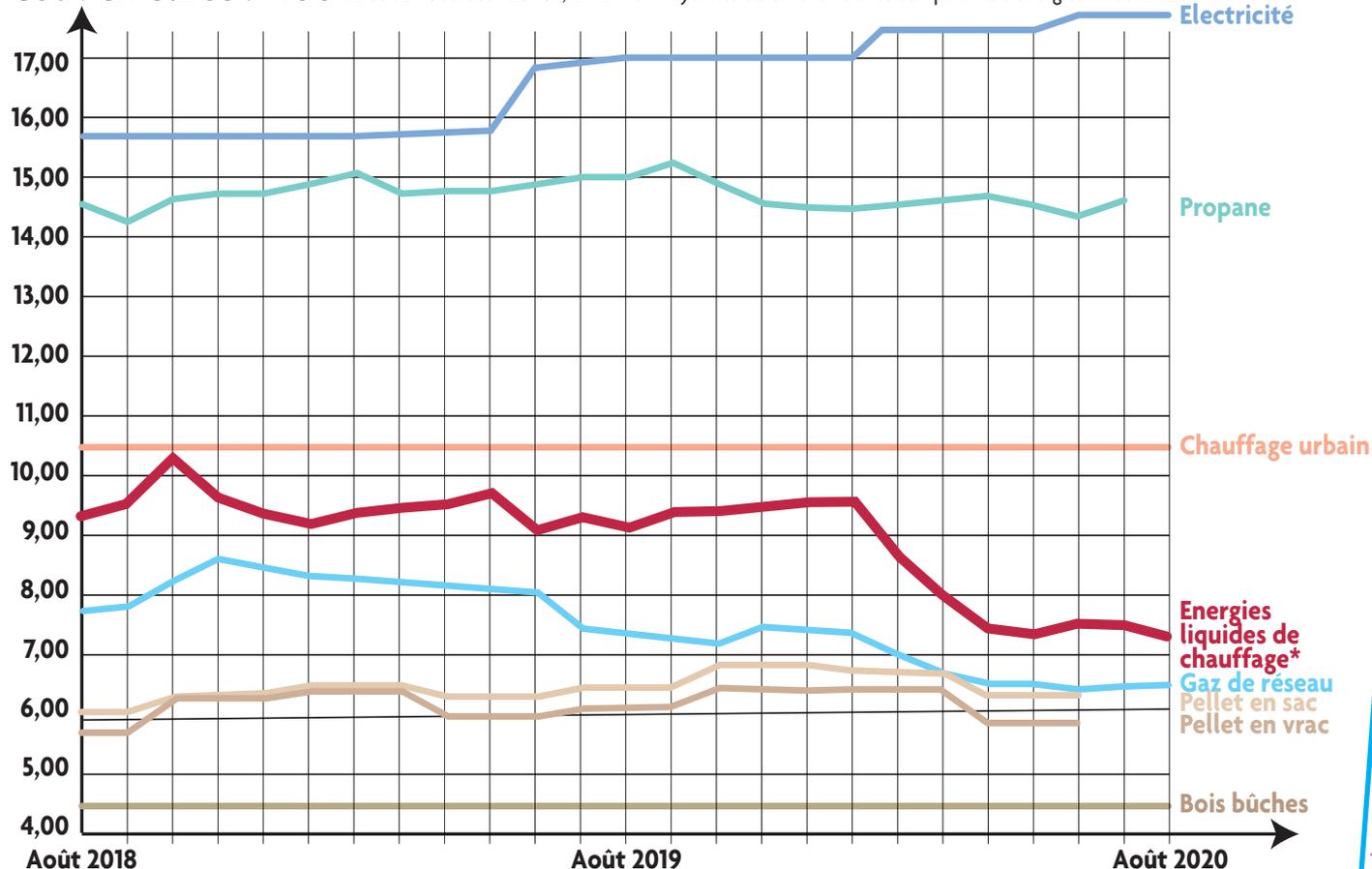
Enfin, la stabilité de la production en raffinerie ne peut encore avoir lieu du fait des baisses qui restent considérables en carburéacteur, puisque celles-ci sont encore en repli de près de 60 % sur juillet et août 2020, et atteignent une baisse en année mobile de plus de 37%, très loin donc de s'améliorer suffisamment pour reconstruire ce marché en grande difficulté aujourd'hui.

Dominique GUERQUIN

Comparatif des coûts des énergies de chauffage

Coût en euros / 100 kwh

Sources PEGASE, DIREM et moyennes de différents sites comparatifs d'énergies - Août 2020



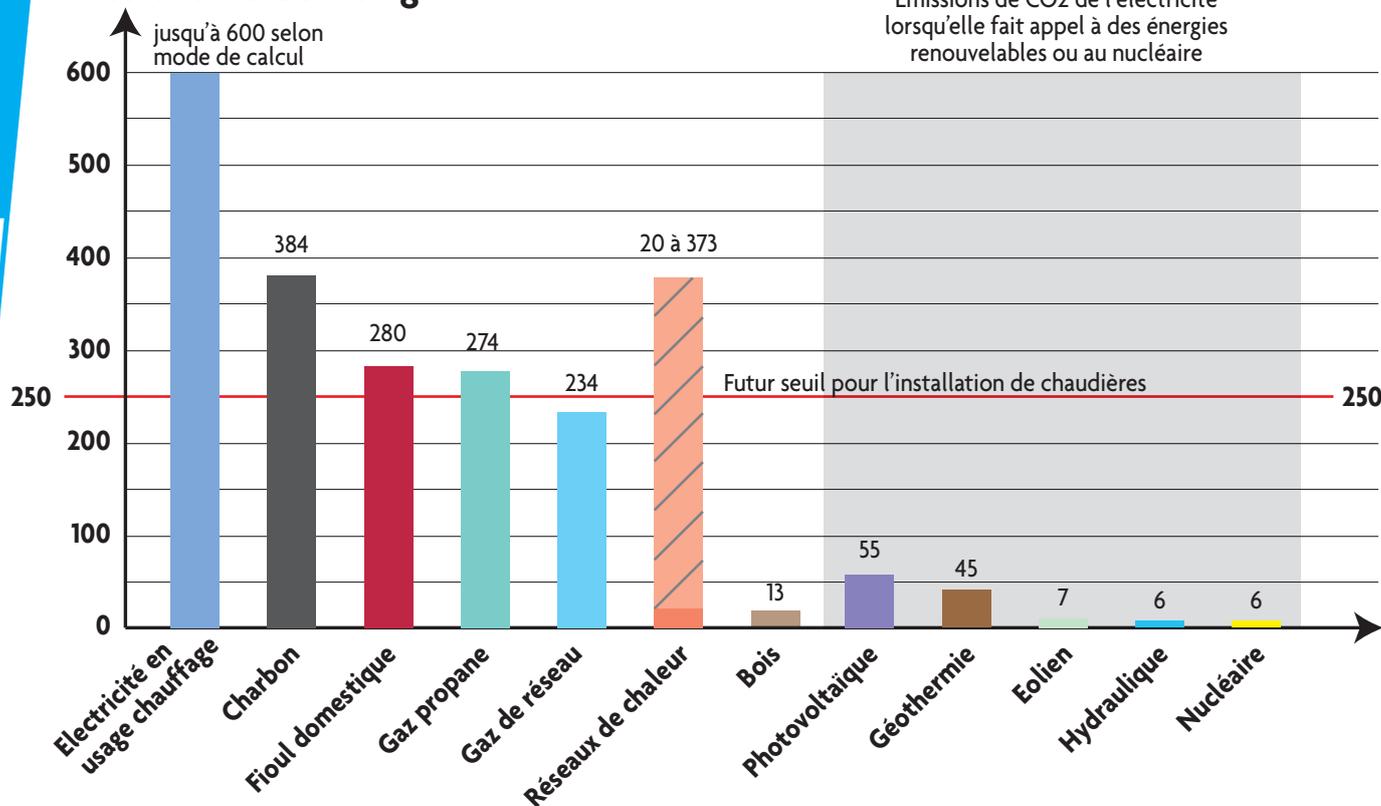
Vu l'absence de mises à jour de données de la base Pégase ministérielle pour certaines énergies, d'autres sources non gouvernementales pourront être utilisées.

* Les énergies liquides de chauffage regroupent les fiouls domestiques, fiouls désouffrés, bio-fiouls et énergies végétales

Emissions de CO2 par énergie de chauffage



Emissions de CO2 en g/kWh



La face cachée de la transition énergétique et numérique

Guillaume PITRON, journaliste et réalisateur, spécialiste des matières premières et de l'Afrique, auteur d'une centaine de reportages, enquêtes et documentaires, lauréat de 14 prix français et étrangers, diplômé d'un DEA des universités de Paris et d'un Master de droit à l'université de Georgetown (USA), a publié en 2018 « La guerre des métaux rares - La face cachée de la transition énergétique et numérique » aux Éditions LLL.

l'auteur nous y apprend comment les terres rares (ou métaux rares) sont au coeur de problèmes graves de pollution et de travail des enfants en ce moment même et sûrement de problèmes d'approvisionnement demain. Voitures électriques, ordinateurs, téléphones portables, éoliennes, panneaux solaires, tous demandent des quantités grandissantes de métaux rares pour fonctionner (une voiture électrique en contient deux fois plus qu'une voiture thermique).

L'extraction de ces ressources qui se trouvent pour beaucoup en Chine et en RDC (Congo) se fait d'une manière particulièrement polluante et dangereuse pour l'homme.

Traitement du sol à l'acide avant extraction, bassin de décantation contaminés sont monnaie courante à Baotou en Mongolie intérieure ou dans le nord de la

Chine, sans parler de radioactivité dans le cas du thorium.

La Chine, en monopolisant l'accès aux ressources assure son avenir de fournisseur de panneaux solaires, batteries de voitures électriques et autres matériels électroniques pour de nombreuses années.

La France qui pourtant avait une expérience dans l'extraction et le traitement de l'uranium n'est pas présente sur ce marché. Au final, l'Etat préfère inciter les français à utiliser des voitures électriques qui polluent peu en France mais beaucoup dans d'autres pays. Vous voulez toujours passer à l'électrique ?



Un enfant porte du minerai de cobalt sur son dos, mine Shinkolobwe Schalk van Zuydam / AP

Mine d'extraction de terres rares de la province chinoise du Jiangxi Photo stringer / Reuters





Clean Fuels for all

C'est le cri de ralliement émis par Fuels Europe, l'association européenne des raffineurs. « D'ici 2050, nous voulons que chaque litre de carburant soit neutre en émissions en Europe » ajoutent-ils en précisant que les poids lourds, le transport maritime et l'aviation feront toujours appel aux carburants à cette date. Selon l'association, la réussite de leur

projet dépend en grande partie d'une coopération réussie entre investisseurs, industriels et politiques.

Découvrez leur vidéo de présentation en suivant ce lien :

<https://youtu.be/hpoaHafLc60>

Actualités en bref

Fin des voitures thermiques neuves entre 2025 et 2045 selon les pays

De nombreux pays européens ont annoncé vouloir interdire les ventes de voitures thermiques neuves, calendrier des futures interdictions :

2025 : Norvège, Belgique

2030 : Danemark, Irlande, Royaume Uni, Pays-Bas

2040 : France (voté en 2019 dans la Loi d'Orientation des Mobilités)

Pas encore de décision pour l'Italie, l'Espagne ou la Grèce mais Rome, Barcelone, Madrid ou encore Athènes devraient prochainement interdire le diesel

En Allemagne en revanche, le gouvernement n'a pas encore tranché, une étude commanditée par la fédération automobile allemande fait état de la perte potentielle de 600 000 emplois à cause de cette mesure.

Enfin, concernant l'Île de France, l'interdiction des moteurs thermiques se profile pour 2030 selon ce calendrier :

2021 : interdiction Crit'Air 4 (9% du parc auto actuel)

2022 : interdiction Crit'Air 3 (31% du parc auto actuel)

2024 : interdiction Crit'Air 2 (74% du parc auto actuel)

2030 : interdiction Crit'Air 1 soit 99% du parc auto actuel interdit.

Du biocarburant et des bioplastiques à Grandpuits en 2024

Suite aux différents problèmes rencontrés par TOTAL à Grandpuits (Seine-et-Marne) et sur le pipeline qui le relie au Havre, l'énergéticien a choisi de reconvertir son site plutôt que d'investir 600 millions d'euros pour réparer les 260 km de son PLIF (pipeline Ile-de-France). TOTAL assure qu'aucune huile de palme ne sera utilisée pour produire les futurs biocarburants et bioplastiques. Une centrale photovoltaïque sera également construite pour alimenter le site en électricité.

PAC Hybride Fioul

La CAPEB va prochainement proposer une offre commerciale pour remplacement de chaudière par une PAC Hybride Fioul, l'offre devrait être calquée sur leur système Facilipass existant avec Butagaz.

11 % de baisse de consommation pour les tracteurs agricoles

C'est le résultat impressionnant qu'arrive à obtenir Lionel BARNEOUD-ROUSSET de l'entreprise Safety Carb Distribution avec son additif biodégradable pour GNR. Utilisable aussi bien dans le fioul, le GNR et le gazole, cet additif sans composant fossile est également certifié par l'UTAC. Plus d'infos sur www.green-safe-additifs.com

Ma Prime rénov' sera disponible pour tous

Depuis la création de la prime pour la rénovation énergétique des bâtiments, La CAPEB n'a eu de cesse de demander sa généralisation à tous les foyers quels que soient leurs revenus. C'est chose faite, comme l'a annoncé Emmanuelle Wargon, à partir du 1er janvier 2021, Ma Prime Rénov' sera accessible pour tous !

NON, les chaudières fioul ne seront pas interdites de réparation

Le « patinage » de la Ministre Barbara POMPILI lors de son annonce fin juillet coûte cher à la filière fioul, nombre de clients croient en effet qu'il sera interdit de réparer sa chaudière fioul dès janvier 2022.

Il n'en est rien, seul sera interdite l'installation d'une chaudière fioul neuve si son combustible émet plus de 250 g de CO2 par kWh.

Il est donc primordial d'informer vos clients.

De plus les nouveaux combustibles à base d'esters d'huile de colza vont permettre d'assurer la transition écologique de cette énergie.

Il est tout aussi primordial de rassurer vos clients.

**Ma chaudière fioul
c'est du costaud !**

**Mais même si elle tombe
en panne après 2021
je pourrais la faire réparer**

Les chaudières fioul font de la résistance

Janvier 2019, François de Rugy, à l'époque Ministre de la Transition écologique annonçait le remplacement de 600 000 chaudières en deux ans.

Septembre 2020, alors que se tenait la 5ème réunion du « plan chaudières », le gouvernement annonce que 435 000 ont été remplacées mais sur lesquelles uniquement 189 000 fonctionnaient au fioul.

Malgré les différentes incitations de l'ANAH, du coup de pouce chauffage ou de Ma Prime Rénov', on constate que ce sont essentiellement des chaudières gaz qui ont été remplacées.

Les utilisateurs de fioul domestique entrent donc en

résistance, ils ne sont que 29 % à penser que l'objectif de fin du fioul annoncé est réalisable et 67 % se disent satisfaits de leur chaudière et ne veulent pas en changer.

Les différents propos des gouvernements successifs, comme ceux de l'actuelle ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI ont eu un effet de gel du marché.

En effet, il ne se vend plus que 50 000 chaudières par an en France (fioul et gaz réunis) alors que pour la même durée, 120 000 pompes à chaleur sont installées.

RE 2020

Pour cause de COVID, la Réglementation Environnementale des bâtiments neufs (RE 2020) voit sa mise en oeuvre décalée à 2021.

Mais que contient cette nouvelle réglementation et en quoi va-t-elle impacter les distributeurs ?

L'Etat persiste tout simplement à y mettre l'électricité devant les autres énergies. Le CEP (coefficient d'énergie primaire) s'y trouve ainsi ramené de 2,58 à 2,3 et le contenu carbone du chauffage sera lui ramené de 210 à 79 g de CO2 par kWh (il était de 600 g selon un autre calcul de l'Ademe et de RTE).

Il convient donc ici de tirer la sonnette d'alarme, nous risquons fortement de voir le retour des radiateurs électriques muraux pour le chauffage de ces bâtiments neufs, voir de PAC qui ne sont ni plus

ni moins que des radiateurs électriques lorsqu'il fait très froid et qui consomment aussi en été pour refroidir !

Les professionnels de la boucle à eau chaude sont d'ailleurs très inquiets, entre les annonces de fin du fioul et le marché de la PAC air qui explose, leur métier risque d'être mis à rude épreuve.

1 700 architectes et maîtres d'oeuvres ont d'ailleurs signé une pétition contre cette RE 2020. En réponse, l'Union Française de l'Electricité défend ses chiffres et assure que son énergie n'émet pas plus que le gaz, cependant leur nouveau mode de calcul inclut une baisse progressive de la demande électrique d'ici 2050 ce qui paraît peu probable vu le développement des PAC et voitures électriques...

RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE



UNE NOUVELLE NORME EUROPÉENNE QUI INTÈGRE LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE À BOIS ET PELLETS

A partir du 1er janvier 2022, les poêles, foyers fermés et cuisinières devront répondre à cette norme pour pouvoir être commercialisés (règlement UE 2015/1185)

C'est déjà le cas depuis le 1er janvier 2020 pour les chaudières à biomasse et une précédente version avait touché les chaudières à condensation il y a quelques années.

De quoi s'agit-il ?

Le bois et les granulés sont

considérés quasi neutres en termes d'émissions de CO₂, en revanche, ils peuvent émettre des particules fines lors de la combustion pouvant poser problème au niveau de la qualité de l'air de l'habitat.

L'écoconception regroupe des règles précises permettant de réduire l'impact négatif de ces émissions ainsi que celui des gaz imbrûlés.

La réglementation EcoDesign, c'est aussi exiger une efficacité

énergétique minimale et le respect de l'environnement.

Certains matériels sont d'ores et déjà compatibles ECO DESIGN 2022, il convient donc de se renseigner lors de l'achat pour bénéficier de cette norme.

Un poêle à pellet émet 95% de CO₂ en moins qu'un système de chauffage à gaz ou fioul, en choisissant la norme ECO DESIGN, c'est en plus l'assurance d'un air plus sain.

Septembre 2020, records de chaleur et records de froid

14 septembre, nouveau record de chaleur, c'est tout simplement le jour le plus chaud jamais enregistré en septembre depuis 1947 avec 33,4°C

Le précédent record de chaleur était de 32,6°C et remontait à 1947.

Autre record, mensuel celui là avec 34,4°C à Nancy Ochey, jamais atteint depuis 1927 à cette station.

45 stations sur 155 ont ainsi battues des records de chaleur.

Plus tard dans le mois, le 28 septembre, de nouveaux records sont battus mais cette fois de froid.

9,5°C enregistrés à Nancy Ochey alors que le précédent record était de 9,6°C le 23 septembre 1931. D'autres records ont été battus à Ambérieu, Bourges, Dijon et Mâcon...

Pour sûr une bonne nouvelle pour les distributeurs.